



**GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITÉ**

## Note de présentation

### **PANACEA ASSURANCES**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance - Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances. Immatriculée au RCS Paris n° 507 648 087.

1 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

L'autorité chargée du contrôle de PANACEA ASSURANCES est l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr).

### **RÉCLAMATION ET MÉDIATION**

Pour toutes réclamations, il est possible de s'adresser au service réclamation de PANACEA ASSURANCES à l'adresse suivante :

- par courrier à PANACEA ASSURANCES - Service réclamation- TSA 74433 – 77213 AVON CEDEX,
- par mail à [reclamation@gpm.fr](mailto:reclamation@gpm.fr).

L'assuré peut saisir la Médiation de l'Assurance 60 jours après l'envoi d'une première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation a été formulée et que l'assuré ait eu ou non une réponse. L'adhérent peut à ce titre :

- envoyer un dossier écrit à « La Médiation de l'Assurance » TSA 50 110 - 75 441 Paris Cedex 09,
- ou saisir en ligne le Médiateur en complétant un formulaire de saisine sur le site de la Médiation de l'Assurance : <http://www.mediation-assurance.org>.

### **INFORMATIONS SUR LE MODE DE RÉMUNÉRATION**

PANACEA ASSURANCES travaille sur la base de commissions ce qui signifie que la rémunération de son personnel est incluse dans la prime d'assurance versée par l'adhérent.